

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 31 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi trente et un mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Suna **ERDOGAN**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Stéphane **PERES DIT PEREY** (procuration Vincent **COSTE**),
Salim **KOÇ** (procuration Suna **ERDOGAN**),
Maférima **DIAGNE** (procuration Danielle **JOUS**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**),
Myriam **LECHARLIER** (procuration Marc **SALLOT**).

Absents :

Frédéric **BERGMAN**.

Absente excusée :

Mónica **CASANOVA**

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

N° 2017/31.03/01.A

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION :
AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - APPROBATION

Monsieur Bernard RIVAILLÉ est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, Maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le Compte Administratif a pour objet de constater le résultat comptable de l'exercice budgétaire écoulé, obtenu en faisant la différence entre les recettes réellement encaissées et les dépenses effectivement réalisées en section de Fonctionnement : le surplus ainsi dégagé est affecté pour partie à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement, résultant là aussi de la différence entre les dépenses et les recettes réalisées, et pour partie en report sur l'excédent général de la Commune, qui sera repris en recette au moment du Budget Supplémentaire.

Contrairement au Budget Primitif qui est un acte de prévision et d'autorisation, le Compte Administratif est un acte de constatation et de compte-rendu de l'exécution du Budget. Son exactitude est validée par le Percepteur, qui produit en parallèle le Compte de Gestion, aux résultats identiques.

L'analyse du Compte Administratif 2016 fait ressortir les points essentiels suivants.

1) En FONCTIONNEMENT

La structure de la section de Fonctionnement fait apparaître sur l'exercice comptable 2016 un montant de Recettes (49.677.460,72 €) supérieur au montant des Dépenses (48.412.782,45 €), générant un résultat d'exercice positif de 1.264.678,27 €, qui traduit la capacité d'autofinancement de la commune. Ce résultat d'exercice est certes inférieur à celui constaté en 2015 (qui s'était situé à + 2.297.384,42 € du fait de fortes rentrées fiscales et de la stabilisation de la masse salariale notamment), mais comparable au niveau des exercices 2013 et 2014.

Pour 2016, l'analyse de l'évolution des recettes et des dépenses au regard de l'exercice 2015 précédent est rendue complexe sous l'effet de plusieurs éléments majeurs perturbateurs, qui même s'ils génèrent au final un résultat comptable « net » quasiment neutre, augmentent mécaniquement le volume brut des recettes et des dépenses :

* d'abord les transferts de compétence métropolitains, qui ont minoré des recettes (perte de la taxe de séjour et évolution de l'attribution de compensation qui est passée du statut de recette à celui de dépense) et des dépenses (baisse de la masse salariale liée aux transferts d'agents), sans compter le dispositif provisoire de prise en charge suivie de remboursement de dépenses pour le compte de Bordeaux Métropole en attendant sa prise d'autonomie opérationnelle,

* ensuite le traitement de la sortie des emprunts structurés, qui a produit des écritures croisées équilibrées prenant en compte le refinancement de ces emprunts et l'aide du Fonds de Soutien,

* enfin deux éléments plus ponctuels : l'arrêt de la fournitures de repas aux écoles de Carbon-Blanc, qui a fait disparaître parallèlement des dépenses et des recettes, et le portage budgétaire pour le compte du GIP de la manifestation Panoramas, qui génère à l'inverse des dépenses et des recettes supplémentaires, mais équilibrées.

Si l'on neutralise l'impact de ces multiples effets pour s'attacher aux bases structurelles, les évolutions « réelles » suivantes peuvent alors être relevées.

Les RECETTES

Elles ont comptablement progressé d'environ **300.000 €** en 2016 par rapport à 2015 (+ 1%).

La dynamique est portée principalement par le chapitre des **Recettes Fiscales**, dont l'évolution nette est positive de + **275.000 €**. Ce produit supplémentaire est la résultante :

> d'un côté d'une augmentation de + 430.000 € des bases de fiscalité directe de taxe d'habitation et de taxe foncière, obtenue grâce aux nouveaux logements construits en 2015 et générant une première année d'imposition en 2016. Il faut souligner que ce produit supplémentaire est amené par la progression physique des bases uniquement, sans augmentation des taux communaux, inchangés depuis 1997.

> d'un autre côté d'une baisse de – 170.000 € de ressources de nature fiscale :

* en premier lieu la diminution de – 87.000 € de la dotation de solidarité communautaire, du fait de l'adoption de nouveaux critères de répartition par Bordeaux Métropole et de la baisse de l'enveloppe globale à répartir assise notamment sur les recettes de dotations nationales de l'intercommunalité ; on peut néanmoins observer que Lormont reste la première commune bénéficiaire en terme d'€/habitant, et que cette baisse de la DSC a été plus que compensée par la réévaluation du reversement de taxe d'aménagement en recette d'investissement.

* ensuite la poursuite de la diminution progressive du Fonds départemental de péréquation de la TP, de – 13.000 €,

* enfin la baisse de – 70.000 € de compensations de fiscalité, en particulier sur la taxe d'habitation, mais que l'Etat devrait « restituer » en 2017 suite à un changement législatif revenant sur des exonérations qui avaient été provisoirement transformées en dégrèvements

Par ailleurs, même si elles restent quasiment stables, on peut noter le bon niveau des droits de mutation, qui ont conservé le même dynamisme qu'en 2015, ainsi que de la taxe sur les emplacements publicitaires et sur les consommations d'électricité (+ 15.000 €).

A côté des ressources fiscales, l'autre grand chapitre de recettes, celui des **Dotations**, ne progresse quasiment pas : + **25.000 €**. Il faut dire qu'il traduit l'effet de deux mouvements de sens contraire quasiment égaux :

> d'une part, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de – 700.000 € (égale au coût de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics et à la participation au financement de la péréquation nationale) et de la Dotation de Compensation de la TP de – 30.000 € (utilisée comme variable d'ajustement par l'Etat pour équilibrer les dotations nationales) ;

> d'autre part, la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (+ 615.000 €) et de la Dotation Politique de la Ville (+ 140.000 €), qui confirme la volonté de l'Etat de maintenir un effort de péréquation significatif en direction des communes les plus défavorisées.

Les DEPENSES

Pendant que les Recettes progressaient globalement de + 300.000 €, les Dépenses affichent quant à elles une augmentation « nette » par rapport à 2015, de + 500.000 €.

Sur le chapitre de la **Masse salariale**, même si comptablement le total diminue de – 150.000 €, sachant qu'il faut considérer que les agents transférés à la Métropole représentaient en 2015 un volume de 650.000 €, qui a donc disparu dans les dépenses (et les recettes) de la Ville en 2016, l'évolution « nette » ressort donc à + **500.000 €**. Cette augmentation s'explique en gros pour 2/3 par des variations indiciaires, et pour 1/3 par des variations physiques.

Les variations indiciaires (+ 280.000 €) se décomposent en application des mesures liées au Plan Parcours Carrières et Rémunérations – PPCR – (100.000 €), l'augmentation générale du point d'indice de + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 (50 000 €), les avancements issus de la CAP (50.000 €), la progression personnelle de carrière des agents – GVT – (50.000 €) et les augmentations de cotisations patronales (30.000 €).

Les variations physiques (+ 220.000 €) tiennent aux recrutements de 3 personnels dans les Ecoles (suite à augmentation de la population scolaire et ouvertures de classes, 100.000 €), de 2 postes de gardiens sur la nouvelle structure Pôle Brassens-Camus (50.000 €), et au transfert d'un agent du CCAS vers la Ville (70.000 €).

Le chapitre des **Fournitures et Prestations**, si l'on neutralise l'impact du portage des dépenses de la manifestation Panoramas pour le compte du GIP, et l'augmentation spécifique des Foulées Littéraires 2016 « grand format », reste dans sa globalité quasiment **stable**.

Le chapitre des **Subventions** a légèrement augmenté de + **60.000 €**, sous l'effet principalement de l'ajustement de la participation au SIVU correspondant à l'ouverture de la nouvelle structure de La Ramade.

La charge de la **Dettes** en frais financiers a légèrement baissé, de – **60.000 €**, du fait de l'arrivée à extinction de deux emprunts anciens.

Au final, même si les dépenses ont progressé légèrement plus que les recettes en 2016 (du fait essentiellement de la progression de la masse salariale), leur niveau global reste encore inférieur de 1.265.000 € aux recettes, ce qui permet de générer une capacité d'autofinancement positive.

2) En INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de Fonctionnement, il est normal que la section d'Investissement fasse apparaître un déficit d'exercice, qui doit alors logiquement être couvert par une partie de la capacité d'autofinancement dégagée sur le Fonctionnement. Ce besoin d'investissement ressort néanmoins à un niveau relativement faible en 2016, à – 354.872,41 € seulement, résultat antérieur reporté et restes à réaliser inclus.

Les DEPENSES

Si l'on neutralise les dépenses d'ordre liées au refinancement des emprunts structurés, les dépenses réelles se sont décomposées en 912.000 € de remboursement de capital de la dette et 4.627.000 € de dépenses d'équipement. Ces dépenses se sont réparties vers :

- > Pôle Brassens-Camus : 34 %,
- > Crèche de La Ramade : 23 %,
- > Voiries (requalification de rues Génicart et Eclairage public) : 20 %,
- > Gros Entretien Patrimoine : 10 %,
- > Equipement informatique : 7 %,
- > Matériel : 6 %.

Les restes à réaliser de dépenses concernent le solde des derniers lots du marché Brassens Camus et la poursuite de l'exécution des marchés des Voiries Génicart.

Les RECETTES

Les 7.300.000 € de recettes réelles constatées (hors opérations d'ordre) se décomposent ainsi :

- > Affectation Autofinancement antérieur : 1.174.000 €.
- > Subventions (FEDER - ANRU – Région – Département): 2.876.000 € (essentiellement sur le Pôle Brassens-Camus et les voiries Génicart).
- > FCTVA – FDAEC – Taxe d'aménagement : 1.750.000 €.

> Produit de cession (vente bâtiment ex-MJD) : 850.000 €.

> Dotations d'Amortissement : 650.000 €.

Les restes à réaliser de recettes concernent les subventions restant à percevoir sur les opérations Brassens-Camus et Crèche de La Ramade.

Au final, entre une section de Fonctionnement qui dégage un résultat positif de 1.264.678,27 € et une section d'Investissement qui n'est déficitaire que de 354.872,41 € seulement, la Ville génère en 2016 un excédent global de l'ordre de 910.000 €, qui vient s'ajouter à la réserve budgétaire existante fin 2015 de 4.215.243,84 €, pour la porter à 5.125.049,70 €. Autant il est normal -et souhaitable- que la section de Fonctionnement dégage annuellement un excédent destiné à l'autofinancement, autant il est moins logique que la section d'Investissement soit aussi peu déficitaire (et encore le déficit constaté tient essentiellement au paiement étalé sur 5 ans de la charge des impayés des emprunts structurés, soit un peu moins de 300.000 € par an). Cette absence de besoin de financement s'explique principalement par le différé dans le lancement des travaux de la Salle de Gymnastique, programmé cette année mais qui a été décalé d'1 an suite à appel d'offres infructueux. Le confortement -provisoire- de la réserve budgétaire permet en tout cas de continuer à retarder le besoin d'emprunt nouveau.

3) L' AFFECTATION du RESULTAT

La constatation des résultats comptables de la section de Fonctionnement et d'Investissement (cf. annexes n° 1 et 2 résultat budgétaire Compte Administratif de l'Ordonnateur et Compte de Gestion du Comptable) doit conduire à une décision d'affectation du résultat.

Les résultats se présentent ainsi :

Recettes de Fonctionnement	49.677.460,72 €
- Dépense de Fonctionnement	48.412.782,45 €
= Résultat d'exercice 2016	1.264.678,27 €
+ Excédent reporté 2015	4.215.243,84 €
= Excédent 2016	5.479.922,11 €
Recettes d'Investissement	33.539.151,92 €
- Dépenses d'Investissement	32.029.801,32 €
= Résultat d'exercice 2016	1.509.350,60 €
+ Déficit reporté 2015	- 2.023.972,10 €
= Déficit 2016	- 514.621,50 €
- Restes à réaliser Dépenses	1.345.447,33 €
+ Restes à réaliser Recettes	1.505.196,42 €
= Déficit réel 2016	- 354.872,41 €

En conséquence, il est proposé d'affecter l'excédent de Fonctionnement 2016 de 5.479.922,11 € ainsi :

> couverture du besoin de financement en Investissement : 354 872, 41 €
 > mise en réserve en excédent de Fonctionnement : 5.125.049,70 €.

Par ailleurs, le budget annexe de l'Hôtel d'entreprises s'équilibre en 2016 en recettes et en dépenses à 55.071,80 € HT.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Locales qui stipule : « l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion établi par le Comptable. Le vote du Conseil Municipal doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Entendu le rapport de présentation,

Considérant les résultats du Compte Administratif 2016 en tous points conformes avec les résultats du Compte de Gestion 2016 établi par le Comptable :

Recettes de Fonctionnement	49.677.460,72 €
- Dépense de Fonctionnement	48.412.782,45 €
= Résultat d'exercice 2016	1.264.678,27 €
+ Excédent reporté 2015	4.215.243,84 €
= Excédent 2016	5.479.922,11 €

Recettes d'Investissement	33.539.151,92 €
- Dépenses d'Investissement	32.029.801,32 €
= Résultat d'exercice 2016	1.509.350,60 €
+ Déficit reporté 2015	- 2.023.972,10 €
= Déficit 2016	- 514.621,50 €
- Restes à réaliser Dépenses	1.345.447,33 €
+ Restes à réaliser Recettes	1.505.196,42 €
= Déficit réel 2016	- 354.872,41 €

Considérant qu'il s'agit d'affecter le résultat cumulé de Fonctionnement 2016 de 5.479.922,11 € pour partie à la couverture du besoin de financement constaté en Investissement, et pour partie en report à nouveau en Fonctionnement de la façon suivante :

* Couverture du besoin de financement en Investissement : 354.872,41 €
 * Mise en réserve en excédent de Fonctionnement : 5.125.049,70 €.

Considérant par ailleurs, que le budget annexe de l'Hôtel d'entreprises s'équilibre en 2016 en recettes et en dépenses à 55.071,80 € HT.

DECIDE

Article 1 :
d'approuver le Compte Administratif 2016 :

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir

ABSTENTION :

- 3 - Groupe Choisir Lormont

Article 2 :
d'approuver le Compte de Gestion 2016 :

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir

ABSTENTION :

- 3 - Groupe Choisir Lormont

Article 3 :
d'approuver l'Affectation du Résultat 2016 :

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir

ABSTENTION :

- 3 - Groupe Choisir Lormont

Article 4 :
d'approuver le Compte Administratif du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises 2016 :

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains

1 - Groupe Europe Écologie les Verts

1 – Groupe Lormont Avenir

ABSTENTION :

3 - Groupe Choisir Lormont

Article 5 :

d'approuver le Compte de Gestion du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises 2016 :

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès

3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains

1 - Groupe Europe Écologie les Verts

1 – Groupe Lormont Avenir

ABSTENTION :

3 - Groupe Choisir Lormont

Le Maire :

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 3 avril 2017

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,